

Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

Ce compte-rendu a pour objectif de reprendre les principaux échanges et de transmettre les essentielles informations communiquées, lors de cette réunion.

Ordre du jour :

Accueil par Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ**, Maire-Adjoint d'Antony, Monsieur **Gilles CHAUMERLIAC** et Monsieur **Jean-Pierre RIOTTON**, Référents du Réseau Sécurité 92.

- I. Présentation et retour d'expérience sur la vidéoprotection, à Antony.
- II. Intervention de Monsieur **Régis PIERRE**, Référent sûreté au sein de Hauts-de-Seine Habitat.
 - La vidéoprotection et sa législation.
 - Le traitement des véhicules sur la voie publique et la voie privée.
 - La coopération et le partenariat dans le domaine de la Prévention et de la Sécurité, dans le cadre du déport de la vidéoprotection « bailleur et CSU des Police Municipales ».
- III. Intervention de Monsieur **Raphaël JATTEAU**, Fondateur et PDG de Cocoparks.
 - Solution de gestion du stationnement et de la voirie, en temps réel.

Accueil :

Monsieur **Gilles CHAUMERLIAC** et Monsieur **Jean-Pierre RIOTTON**, Référents du Réseau Sécurité 92 remercient Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ**, Maire-Adjoint délégué à la Prévention et à la Tranquillité Publique, de recevoir le Réseau des Elus au sein de l'Hôtel de Ville d'Antony. Après un rappel de l'ordre du jour, ils proposent de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter et de laisser la parole à Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ**

Monsieur **AIT-OUARAZ** adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes et souligne l'intérêt de pouvoir se rencontrer et d'échanger sur les sujets d'actualité et les problématiques communes afin de faire évoluer les réflexions de toutes et tous conjointement.

A l'issue du tour de table, **Monsieur CHAUMERLIAC** invite **Monsieur AIT-OUARAZ** a présenté le dispositif de vidéoprotection, au sein de la commune d'Antony.

Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

I. Présentation et retour d'expérience sur la vidéoprotection, à Antony.

PowerPoint : « *Présentation vidéoprotection Antony 11052022* ».

Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ** indique que la volonté de la commune est, à travers la mise en place du dispositif de vidéoprotection, de faire de la prévention et de la dissuasion. Dans le cas d'un passage à l'acte, il s'agit aussi d'œuvrer pour faciliter l'identification de l'auteur, en collaboration avec la Police nationale et la Justice. Puis, l'objectif est également d'accompagner la réinsertion de l'individu, en cas d'incivilités.

À noter que le cadre juridique de la vidéoprotection impose un travail complexe, particulièrement exigeant en termes de législation.

Les modalités de la mise en œuvre du réseau comprennent un pan important et délicat d'ingénierie. Il est nécessaire d'anticiper toutes les questions techniques et financières. La commune d'Antony a souhaité mettre à profit l'ingénierie, pour optimiser ces travaux afin d'en faire bénéficier les écoles, les bâtiments municipaux...

À titre d'exemple, les groupes scolaires et les crèches ont été équipés d'un système d'alerte contre le risque d'intrusion et d'attentat.

Le plan de maintenance reste aussi un volet important, il doit être cohérent et organisé. La stratégie du maillage de la vidéoprotection a été travaillée à partir d'un diagnostic, en lien avec le commissariat. L'objectif est d'optimiser le taux de couverture et la qualité de l'image. Ce dispositif est partagé avec la Police nationale, dans le cadre d'une convention établie avec la commune.

Antony est propriétaire de son réseau fibré, l'ensemble du dispositif est centralisé au sein du CSU, implanté dans l'Hôtel de Ville, mais un autre site de secours est situé à l'extérieur de la Mairie.

L'équipe est composée de 14 agents qui travaillent en 3/8. Les opérateurs sont habilités à la vidéo verbalisation qui sera mise en place prochainement.

La durée de conservation des enregistrements de vidéoprotection est de 14 jours. C'est à ce jour, un délai cohérent pour le commissariat. Les réquisitions sont nombreuses.

Échanges avec le Réseau :

Après consultation de l'assemblée, il apparaît que la durée de stockage varie de 14 à 30 jours. Certains CSU sont opérationnels 24h/24. Il est rappelé que dans le cadre de la vidéo verbalisation, la commune n'a aucun bénéfice financier mais cela reste un effet dissuasif incontestable.

Il est ajouté que tout engin motorisé ou électrique devrait être identifiable, par une immatriculation.

Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

La question des scooters dont les livreurs « Ubear Eat » ou « Delivroo » est évoquée. La mise en place de zones blanches permet de répondre en partie, à ces problématiques de regroupements et de circulations intensives.

Monsieur **Nicolas DUQUESNEL**, Directeur général adjoint du pôle proximité de la commune de Boulogne-Billancourt, indique qu'il est en contact régulier avec les prestataires d'Uber Eat et de Delivroo. Cela permet de leur signaler les difficultés rencontrées par la commune.

- *Pour information, les interlocuteurs évoqués précédemment :*

Monsieur **Tanguy BLANCHARD**, Responsable des affaires publiques locales : tanguy.blanchard@delivroo.fr

Monsieur **Charles du PREY**, Directeur Paris : charles.duprey@uber.com

Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ** indique que la commune est dotée de 750 caméras et de quelques caméras piétons. Il est prévu 1000 caméras à la fin du mandat dont 800 sur la voie publique. Cela implique un travail d'automatisation du traitement de l'image et une augmentation de l'effectif.

Il rappelle les principaux usages de la vidéoprotection : prévenir et traiter les actes de délinquance, déceler tout phénomène atypique, vidéoverbaliser, comptabiliser le flux, détecter la saturation de la voirie, couvrir les interventions de la Police nationale et municipale...

En conclusion :

Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ** précise que la vidéoprotection permet de rassurer la population et donne de bons résultats, mais elle ne remplace par la présence humaine. Il est également noté que la réquisition d'images de vidéoprotection reste sous couvert du Parquet.

II. Intervention de Monsieur Régis PIERRE, Référent sûreté au sein de Hauts-de-Seine Habitat.

PowerPoint : « *HDS Habitat 92 AMD 92 11052022* ».

Monsieur **Régis PIERRE** remercie les Elus et les collaborateurs d'Élus pour leur présence. Il tient à souligner que Hauts-de-Seine Habitat s'engage dans le cadre de la sûreté, à concourir aux services de l'État. Il rappelle que ce n'est pas une obligation légale.

Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

- **La vidéoprotection et sa législation.**

L'objectif de l'action de sûreté dont l'objectif est la tranquillité résidentielle.

Des liens sont établis avec l'ensemble des acteurs : locataires, collaborateurs, patrimoine Office, en partenariat avec les Elus du Département et des communes ainsi que la Police (nationale et municipale), la Préfecture et la Justice.

L'organisation inclut un conseil de concertation avec les représentants des locataires (42 000 logements), 8 directions de proximité, un service « Patrimoine » et une cellule de sûreté de 1400 caméras. Les équipes sont composées de collaborateurs de droit publique et de droit privé. Les responsables des directions de proximité sont assermentés. Les gardiens jouent un rôle de sûreté limité. En cas d'agressions, un accompagnement est mis en place par l'Office pour tout collaborateur impliqué.

Deux aspects sont notifiés pour les partenaires :

Soutien : Elus, Département (financier), Communes (CLSPD), Polices municipales (CSU) pour un accès encadré à la vidéoprotection de HDS Habitat.

Partage d'information : Préfecture, Police nationale, Justice : via des fiches de signalement (P.N et Justice), faciliter l'accès à certains sites, travail sur l'assermentation, sur le suivi des plaintes ou tout autre contentieux.

L'essentiel de la vidéoprotection est d'assurer une couverture cohérente des lieux avec les communes. Il s'agit aussi de garantir la sécurité des agents de la Police nationale et municipale, en cas d'interventions.

- **Le traitement des véhicules sur la voie publique et la voie privée.**

Monsieur **Régis PIERRE** rappelle que la voirie et les espaces publics sont du domaine de la commune et soumis au code de la route. Les espaces non ouverts sont sous la responsabilité de l'Office.

Dans le cas de problématiques liées à des stationnements abusifs de véhicules (épaves...), il est tout d'abord impératif de déterminer, si c'est une voie publique ou une voie privée. Un marché est établi avec des fourrières pour l'enlèvement des véhicules.

Les Elus précisent que dans le cas de « voiture ventouse » stationnée, plus de 7 jours sur une même place (différente de la voiture épave), le délai entre le signalement et le retrait peut être d'un mois. Des conventions sont établies entre les municipalités et des fouréristes.

Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

- **La coopération et le partenariat dans le domaine de la Prévention et de la Sécurité, dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection « bailleur et CSU des Police Municipales ».**

4 communes ont établi une convention avec l'Office : Suresnes, Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt et Bois-Colombes. D'autres sont en projet.

Le dispositif est soumis à des contraintes judiciaires mais nécessaires. Un processus est mis en place afin de cadrer l'accès aux caméras de HDS Habitat. Une consultation permanente par la Police municipale n'est pas autorisée.

Pour exemple, à Bois-Colombes, un registre permet d'assurer un suivi des demandes d'accès faites par téléphone. Tout appel (même non décroché) est enregistré (traçabilité permanente). L'autorisation est par principe permanente.

C'est un aspect important pour la CNIL et pour la commission départementale de vidéoprotection (nécessité de justifier de la mise en place de caméra).

La majorité des caméras est fixe. Le délai de conservation est de 30 jours. Le coût de renouvellement du parc est important. Celui-ci se décline par le remplacement de caméras de 2 sortes : à détection ou à identification.

Pour des raisons de sécurité, les gardiens ne doivent pas être identifiés comme des agents de sûreté. Ils remontent les informations auprès des responsables des directions de proximité, assermentés, via des fiches réflexes (signalement). Ce sont ces derniers qui contactent la Police.

En conclusion :

Monsieur **Régis PIERRE** précise que Le Directeur général de Hauts-de-Seine Habitat est tout à fait favorable, au développement de ce dispositif.

C'est un outil particulièrement encadré. Une convention établie entre Hauts-de-Seine Habitat et la commune permet de cadrer l'exploitation de la vidéosurveillance.

Il précise qu'il reste à la disposition des Elus, pour tout complément d'information.

III. Intervention de Monsieur Raphaël JATTEAU, Fondateur et PDG de Cocoparks.

PowerPoint : « 20220511 - Cocoparks - Innover et transformer ensemble le stationnement et le pilotage de la voirie en ville. »

Fiche synthèse : « Gestion intelligente du trafic et du stationnement ».

- Solution de gestion du stationnement et de la voirie, en temps réel.

Monsieur **Raphaël JATTEAU**, Fondateur et PDG de Cocoparks, présente tout d'abord cette société technologique française composée de 9 collaborateurs, dont l'activité est dirigée vers les collectivités de toute densité.

La problématique de la voirie est un sujet incluant des espaces importants et de contraintes. Cela génère du stress, de la pollution, un coût (dépense de carburant) et cela entraîne un frein au dynamisme des commerces.

Cocoparks propose une solution en tenant compte des contraintes de la commune, via la mise en place de capteurs « Cocospots ». Ils sont simples d'installation, flexibles, sobres et ont un coût limité.

Une première phase d'observation permet d'avoir une réflexion sur la gestion de l'espace grâce à un relevé d'informations. Ce recueil et l'analyse de ces informations liées à la circulation et au stationnement en temps réel, facilitent la gestion et l'organisation du stationnement et de la circulation urbaine, à distance.

L'intérêt est de pouvoir mieux maîtriser la circulation et le stationnement (augmentation du taux de fréquentation des places de stationnement) et de diminuer le temps pour rechercher une place de stationnement.

C'est donc également une amélioration au niveau de la pollution, de la consommation d'énergie, des embouteillages...

Avec l'application dédiée, l'administré peut anticiper son déplacement et son stationnement, en évitant les zones denses.

Échanges avec le Réseau :

Les données sont hébergées par Cocoparks et transférées au CSU.

Un capteur peut « gérer » une douzaine de places environ, selon la configuration de l'espace.

À ce jour, le dispositif ne permet pas d'identifier le stationnement à contresens. C'est un aspect particulièrement intéressant, sur lequel Cocoparks peut travailler.

Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

En conclusion :

Monsieur **Raphaël JATTEAU**, Fondateur et PDG de Cocoparks, rappelle que cette application se développe de plus en plus. Cette solution peut être adaptée et répondre aux difficultés des communes, en tenant compte de leurs spécificités. Il se tient à la disposition des Elus, pour répondre à leurs éventuelles questions.

→ Échanges et questions diverses :

Monsieur **Jean-Pierre RIOTTON** propose d'échanger, lors de la prochaine réunion du Réseau Sécurité 92, sur les cambriolages et les tentatives de cambriolages d'habitations ou de commerces équipés de systèmes de protection (alarmes intrusion, caméras) mais que les propriétaires n'activent pas systématiquement. Il pourrait être envisagé de convier un référent de la Police nationale.

La municipalité de Sceaux organise annuellement un salon « de la protection à domicile » afin de rappeler à ses administrés, les bons gestes pour diminuer ce risque. Les communes sont de plus en plus nombreuses à communiquer sur la prévention, les bons réflexes à acquérir et les campagnes « Opération tranquillité vacances ».

Il est rappelé que les cambriolages et les tentatives de cambriolages sont traités de la même manière au niveau des déclarations, cela peut donc fausser les statistiques.

Monsieur **Gilles CHAUMERLIAC** souhaite également faire part d'une formation dédiée aux ASVP, leur permettant d'acquérir un nouveau statut de Garde Particulier de la Voirie Routière. Il s'agit ainsi d'optimiser par l'agrément et l'assermentation préfectorale, les relevés d'infractions sur la commune.

Si certaines communes sont intéressées, il pourrait être envisagé de mutualiser cette formation. Elles peuvent se rapprocher de Monsieur **Aurélien DULÉRY**, Chef de service de la Police Municipale de Bois-Colombes : A.DULERY@bois-colombes.com
L'organisme formateur est le CNFPT.

Note « ASVP à statut particulier Bois-Colombes »

Conclusion :

Monsieur **Jean-Pierre RIOTTON** et Monsieur **Gilles CHAUMERLIAC** renouvellent leurs remerciements à Monsieur **Saïd AIT-OUARAZ** ainsi qu'à l'ensemble des intervenants et des participants, pour la qualité de ces nombreux échanges. Ils proposent d'organiser la prochaine réunion en octobre, dans une commune des Hauts-de-Seine. Afin de faciliter l'organisation de ces rencontres (lieu et calendrier), ils invitent les Elus souhaitant accueillir le Réseau, à le signaler à Alexandra WANES : awanes@amd92.org



Réunion du Réseau Sécurité 92
Jeudi 11 mai 2022
10h00 – 12h00 (Accueil 9h30)
Hôtel de Ville d'Antony

Coordonnées des intervenants :

Monsieur **Régis PIERRE**

Chargé de mission « sûreté-prévention »

HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

regis.pierre@hdshabitat.fr

Monsieur **Raphaël JATTEAU**

Founder and CEO

+33 6 11 85 54 54 | raphael@cocoparks.io